



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 1er août 2019

## Centre-ville de Nantes : Des risques élevés de troubles à l'ordre public en marge du rassemblement annoncé ce samedi

La préfecture a connaissance d'un appel à rassemblement d'envergure nationale, en centre-ville de Nantes, ce samedi. Afin de garantir l'ordre public, le préfet a pris la décision d'interdire tout rassemblement dans une grande partie du centre-ville de Nantes le samedi 3 août de 10h à 20h. Un dispositif de sécurité adapté, réactif et mobile, sera déployé pour prévenir les violences, protéger le centre-ville et procéder, le cas échéant, aux interpellations des auteurs de troubles. En lien avec cette interdiction, des dispositions sont également prises pour interdire la vente et le transport d'artifices et de carburant, ainsi que le port et le transport d'objets pouvant constituer une arme dans les communes de Nantes Métropole.

Un appel à rassemblement à Nantes samedi circule actuellement sur les réseaux sociaux. Celui-ci n'a fait l'objet d'aucune déclaration à ce jour et aucun organisateur n'a donc pu être identifié afin de s'assurer de la mise en œuvre de conditions de sécurité suffisantes. D'autre part, cette mobilisation devrait être renforcée par la présence des manifestants ultras et d'individus extrêmement radicaux de type «black bloc», dont les agissements illégaux excèdent le cadre de la liberté de manifestation et les caractéristiques d'un mouvement revendicatif. Il existe donc un risque important que soient commises des actions violentes dans le centre-ville, lieu de concentration de bâtiments publics déjà pris pour cibles et de commerces, pour certains symboliques.

En conséquence, afin, d'une part, de protéger les personnes et les biens et, d'autre part, d'assurer le respect de l'esprit du rassemblement pour Steve Maia Caniço, le préfet a décidé d'interdire toute manifestation ou rassemblement dans plusieurs périmètres du centre-ville de Nantes (voir carte jointe) de 10h à 20h ce samedi.

D'autre part, au cours de précédents rassemblements, auxquels ont participé des membres de la mouvance anarchiste et des individus constituant des black bloc, certains manifestants interpellés étaient munis d'artifices, ayant servi d'armes par destination pour dégrader des biens ou commettre des violences à l'égard des forces de l'ordre.

3 arrêtés préfectoraux ont donc été pris afin d'interdire :

- la cession, la vente, le transport ainsi que toute utilisation sur la voie publique d'artifices dans les communes de Nantes Métropole ce samedi 3 août de 10h à 20h ;
- le port et le transport, sans motif légitime, d'objets pouvant constituer une arme ;
- l'achat et la vente au détail, l'enlèvement ou le transport de tout carburant dans tous les points de distribution situés dans les communes de Nantes Métropole.

Les arrêtés préfectoraux seront consultables sur le site de la préfecture de la Loire-Atlantique :

**Préfecture de la Loire-Atlantique**

6 quai Ceineray - BP 33515  
44 035 NANTES

**Service de la communication interministérielle**

02 40 41 20 91 / 92  
[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)